



FICHE SITE
site classé
76 091 000

LE CHENE-CHAPELLE D'ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

Liste des communes concernées : ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

Superficie : 0,01 ha

Arrêté de classement du 23/08/1932 : est classé le chêne-chapelle d'Allouville-Bellefosse (Seine-Inférieure)